

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 01 octobre 2013**  
**à 20 Heures 30**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 01 octobre 2013 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.*

**Présents** : MM. INGLES. BRUNET. Mmes MARTIN. CHENAULT. GARCIA. MM. FAYOS. B. ROSELL. S. ROSSELL. SOLA. VINCENT.

**Absents** : Mme FABRE. MM. ARTAUD. COLL. ESPEUT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Véronique CHENAULT.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 08 Août 2013 dont un exemplaire a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

**1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 03 septembre 2013.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

- *Personnel. Recrutement.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du Complexe Sportif, il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de recruter un agent à temps plein, sur une durée d'un an et un vacataire sur des périodes ponctuelles (vacances scolaires).

De plus, afin de renforcer l'équipe de l'Office de Tourisme, Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de recruter sur la période d'octobre à mai, deux personnes à temps plein (BTS Tourisme de préférence), pour l'accueil, la communication, les animations - de la polyvalence - .

Le Conseil d'Exploitation a accepté ces recrutements.

- *Tarifs Termanal des Loisirs 2013/2014.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, de revoir certains tarifs du Complexe Sportif «Termanal des Loisirs» afin qu'ils soient plus pertinents et adaptés à la concurrence.

Le Conseil d'Exploitation a accepté de revoir les tarifs du Complexe Sportif «Termanal des Loisirs» 2013/2014.

- *Dissolution Budget «Séjours Sportifs».*

Le Termanal des Loisirs, structure de la RMOT, avait créé des séjours d'altitude consistant en des packages comprenant hébergement et activités sportives et/ou de loisirs. Des conventions précisant les modalités de partenariat et d'intervention avaient été signées entre la structure publique et les différents prestataires ayant répondu à la proposition de partenariat. Ces conventions prenaient effet au 1<sup>er</sup> avril 2008 et conclues pour une durée d'un an.

Pour ce faire, il avait été créé un Budget «Séjours Sportifs».

A ce jour, Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme, la dissolution du Budget «Séjours Sportifs» du fait de la non activité et de la réorganisation du Complexe Sportif «Termanal des Loisirs».

Le Conseil d'Exploitation a accepté la dissolution du Budget «Séjours Sportifs».

Vote : Unanimité pour toutes les décisions susvisées.

## 2. *Finances.*

- *Décision modificative n°1 : Budget Communal 2013.*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prendre une délibération afin d'effectuer un transfert de compte à compte suivant la décision modificative n°1.

Article	F/I	D/R	Désignation	Montant
2313/305	I	D	Agrandissement Ateliers	+ 43 000€
2313	I	D	Travaux Divers	+ 153 500€
74127	F	R	Dotation nationale de péréquation	+ 4 000€
6574	F	D	Subvention organisme privé	+ 4 000€
2313/306	I	D	Couverture Boulodrome	- 150 000€
2313/120	I	D	Travaux Ruisseau	- 46 500€

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour effectuer la décision modificative n°1 sur le Budget Communal 2013.

- *Budget Primitif 2013 : Lotissement Communal.*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il n'y a pas lieu de voter un Budget Primitif 2013 «Lotissement Communal». Le Budget «Lotissement Communal» fera l'objet d'un vote en 2014.

- *Budget Primitif 2013 : Fourniture et revente de chaleur.*

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2013 «Fourniture et revente de chaleur» de la Commune de BOLQUERE.

### **RESULTAT DU VOTE :**

Vote : Unanimité.

### **3. Commande Publique.**

- *Création d'un bâtiment médical et d'un poste de secours à Bolquère. Attribution des lots restants à attribuer (lots 03-04-05-06-07-08-09-10-11-12).*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux relatif à la création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère les lots 01 et 02 ont été attribués.

Il convient d'attribuer les lots restants.

#### ○ **Négociation :**

##### **1. Phase de négociation pour les lots 03, 04, 08 et 09 :**

Remise des nouvelles offres : le mardi 24 septembre 2013 à 17 heures 00.

Analyse des nouvelles offres : le mercredi 25 septembre 2013 à 10 heures 15.

##### **2. Résultat de la négociation pour les lots 03, 04, 08 et 09 :**

<i>lot</i>	<i>dénomination</i>	<i>nom de l'Entreprise</i>	<i>montant avant négociation €HT</i>	<i>montant après négociation €HT</i>	<i>Estimation Archi Concept €HT</i>
03	Etanchéité	Saper	139 875.06	127 038.94	117 593.30
		Massilia Etanchéité	93 227.95	93 227.95	
		Sarl Jelupi	107 914.03	97 122.61	
		Sarl Will	156 896.27	156 896.27	
		Etanchéité Catalane	134 179.76	134 179.76	

La Sarl Will n'a pas répondu à la négociation. Il a été décidé de maintenir le montant avant négociation. Les Sociétés Massilia Etanchéité et Etanchéité Catalane ont maintenu leurs offres initiales.

<i>lot</i>	<i>dénomination</i>	<i>nom de l'Entreprise</i>	<i>montant avant négociation €HT</i>	<i>montant après négociation €HT</i>	<i>Estimation Archi Concept €HT</i>
04	Menuiseries extérieures	Menuipro	160 789.00	160 789.00	90 010.00
		SPM	132 550.00	121 455.00	
		Ariège Alu Aménagement	114 101.96	107 902.43	
		Coméro	103 380.00	94 525.00	
		Galigné Fermetures	170 414.76	170 414.76	
		Sarl Alu Perpignan	94 463.00	92 617.00	
		STAL	139 232.85	139 232.85	

La Société Menuipro et la Société STAL n'ont pas répondu à la négociation. Il a été décidé de maintenir le montant avant négociation.

<i>lot</i>	<i>dénomination</i>	<i>Nom de l'Entreprise</i>	<i>montant avant négociation €HT</i>	<i>montant après négociation €HT</i>	<i>montant option avant négociation €HT</i>	<i>Estimation Archi Concept €HT</i>
08	Plomberie Sanitaire	SE Basso	57 877.40	54 894.76	29 054.20	63 700.00

S'agissant de l'option CESI, il a été décidé compte tenu des montants et de l'avis du Bureau d'Etudes, de ne pas retenir cette option.

<i>lot</i>	<i>dénomination</i>	<i>nom de l'Entreprise</i>	<i>montant avant négociation €HT</i>	<i>montant après négociation €HT</i>	<i>Estimation Archi Concept €HT</i>
09	Courants forts Courants faibles	MLA	187 416.00	186 000.00	164 780.00
		SAS Electricité Escach	166 768.60	164 267.07	
		INEO MPLR	168 862.95	165 987.49	

o **Décision d'attribution :**

Au vu des éléments ci-dessus, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes pour les lots restants à attribuer, comme suit :

<i>lot</i>	<i>Offre entreprise après négociation en €HT</i>					
03	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	Massilia Etanchéité	28 826.00	25 598.30	17 163.85	21 639.80	93 227.95

<i>lot</i>	<i>Offre entreprise après négociation en €HT</i>					
04	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	Sarl Alu Perpignan	25 585.00	36 484.00	15 839.00	14 709.00	92 617.00

<i>lot</i>	<i>Offre entreprise en €HT</i>					
05	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	Santiago	14 619.25	13 575.02	6 414.60	13 943.26	48 552.13

lot	<i>Offre entreprise en €HT</i>					
06	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	SARL A2PI	19 197.12	23 500.93	11 792.11	11 778.09	<b>66 268.25</b>

lot	<i>Offre entreprise en €HT</i>					
07	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	Cylia et Belnégoce	16 732.66	24 212.20	9 960.10	10 765.60	<b>61 670.56</b>

lot	<i>Offre entreprise après négociation en €HT</i>					
08	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	SE Basso	11 147.15	26 847.93	7 515.92	9 356.76	<b>54 867.76</b>

Option CESI, non retenue.

lot	<i>Offre entreprise après négociation en €HT</i>					
09	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	SAS Electricité Escach	48 265.00	43 200.83	30 966.26	41 834.98	<b>164 267.07</b>

lot	<i>Offre entreprise en €HT</i>					
10	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	News Technologies Décor	20 669.33	11 792.67	12 189.41	13 539.23	<b>58 190.64</b>

lot	<i>Offre entreprise en €HT</i>					
11	<i>nom de l'entreprise</i>	<i>Tranche ferme Bât 2 Médical</i>	<i>Tranche ferme Bât 4 CRS</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical</i>	<i>Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie</i>	<i>Montant global</i>
	Art et Pierre	58 211.46	49 576.37	42 307.87	39 935.00	<b>190 030.70</b>

lot	Offre entreprise en €HT					
12	nom de l'entreprise	Tranche ferme Bât 2 Médical	Tranche ferme Bât 4 CRS	Tranche Conditionnelle Bât 1 Paramédical	Tranche Conditionnelle Bât 3 Traumatologie	Montant global
	SEBasso/SAS Escach	38 995.39	22 364.20	23 298.27	24 756.07	109 413.93

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à ses décisions et de l'autoriser à signer les marchés correspondants aux lots 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11 et 12 ainsi que tous les actes afférents à ces marchés.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2013.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**VALIDE** les décisions de Monsieur le Maire pour les lots 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11 et 12.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des lots 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11 et 12 ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur conclusion et leur règlement.

**DIT** que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2013.

- *Création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère : lot 1 : VRD/Espaces extérieurs. Agrément d'un sous-traitant de l'Entreprise COLAS : Entreprise sous-traitante : SASU ARENY.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Colas, titulaire du lot 1 – VRD/Espaces extérieurs – pour les travaux de création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère :

**marché d'un montant de 244 557.82€HT - 292 491.16€TTC**

présente un acte de sous-traitance au profit de SASU Areny – la Carrière – Avenue de Mont-Louis – 66210 Les Angles – pour des prestations relatives aux terrassements en déblais et remblais + réglage de talus pour un montant de :

**montant maximum HT : 25 104.10€**

**montant maximum TTC : 30 024.50€**

Conformément aux dispositions relatives à la sous-traitance, Monsieur le Maire indique qu'il convient que la Commune accepte ce sous-traitant et donne son agrément.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** l'agrément de la sous-traitance demandé pour le marché susvisé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.

- *Création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère : lot 1 : VRD/Espaces extérieurs : Agrément d'un sous-traitant de l'Entreprise COLAS : Entreprise sous-traitante : ONF.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Colas, titulaire du lot 1 – VRD/Espaces extérieurs – pour les travaux de création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère :

**marché d'un montant de 244 557.82€HT - 292 491.16€TTC**

présente un acte de sous-traitance au profit de l'Office National des Forêts – Agence Travaux Méditerranée – 505 rue de la Croix Verte – Parc Euromédecine – BP74208 – 34094 Montpellier Cedex – pour des prestations relatives à l'abattage d'arbres pour un montant de :

**montant maximum HT : 2 650.00€**  
**montant maximum TTC : 3 169.40€**

Conformément aux dispositions relatives à la sous-traitance, Monsieur le Maire indique qu'il convient que la Commune accepte ce sous-traitant et donne son agrément.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** l'agrément de la sous-traitance demandé pour le marché susvisé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance pour le marché susvisé.

- *ONF. Avenant n°1 : Travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère : Mission de Maîtrise d'Oeuvre.*

Dans le cadre des travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère sur le secteur communal, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'Office National des Forêts – Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne des Pyrénées Orientales en Août 2012.

Le montant de ce marché était de : **18 000.00€HT** (dont la réalisation des dossiers règlementaires au titre du Code de l'Environnement : **7 000.00€HT** et la campagne topographique : **3 000.00€HT**).

Ainsi le montant complet initial s'établissait à :

- **Taux de la TVA : 19.6%**
- **Montant HT : 18 000.00€**
- **Montant TTC : 21 528.00€**

Or, il convient de conclure un avenant n°1 afin de permettre la révision du contenu et la réévaluation de la rémunération de la mission de l'ONF Service RTM des Pyrénées Orientales intervenant en qualité de Maître d'œuvre.

Le contenu de cette nouvelle mission est le suivant :

- modification du contenu de la mission du fait d'un projet rendu plus complexe (soutènement de la digue des «Boutons d'Or»),
- intégration et modification de l'étude de danger de la digue, élément du dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement,
- augmentation du temps à passer pur assurer un suivi régulier en phase travaux, notamment en ce qui concerne l'ouvrage complexe de la digue des «Boutons d'Or»,
- consultation et suivi du géotechnicien dont la mission est rendue indispensable pour garantir la bonne réalisation des ouvrages.

Les différentes modifications entraînent un avenant en plus value de **16 000.00€HT** soit **19 136.00€TTC**.

De ce fait, il résulte :

- Le montant du marché initial s'élevait à **18 000.00€HT**
- Le montant de l'avenant n°1 s'élève à **16 000.00€HT**
- Le nouveau montant du marché est de **34 000.00€HT**

En conséquence, je vous demande d'approuver cet avenant et de m'autoriser à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** l'avenant n°1 pour les travaux de protection torrentielle sur le ruisseau de Bolquère - Mission de Maîtrise d'œuvre - secteur communal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

#### 4. *Urbanisme.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente les points relatifs au Service de l'Urbanisme.

- *Régularisation limites parcellaires : AC15, AC16, AC518.*

Monsieur Jean-Pierre Inglès informe l'Assemblée que Madame LECHOWSKI demande à la Commune de régulariser les emprises sur le Domaine Public et Privé de la Commune.

Monsieur Jean-Pierre Inglès rappelle l'historique de ce dossier.

Madame LECHOWSKI a déposé le 20 juin 2013 une déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT) pour son permis n° PC06602005D0012, accordé le 15 juin 2005. La construction illégale, dont la démolition avait été demandée par le Conseil Municipal, a bien été retirée. Un premier constat a été effectué lors d'une première visite en décembre 2012 ; et un second le 17 septembre 2013 lors d'une visite de conformité. Le chalet en lui-même a semblé conforme au Permis de Construire.

Cependant, des problèmes restent à régler et c'est pourquoi il n'a pas été délivré de certificat de conformité.

A la place, il a été adressé à Madame LECHOWSKI un courrier énumérant les problèmes à régler, qui sont les suivants :

- d'une part, le plan topographique établi le 16 juillet 2013, sur les parcelles cadastrées AC 15, AC 16, et AC 518, par la société de géomètres-experts GEOPOLE, communiqué à la Mairie au mois d'août 2013 fait état de plusieurs empiétements de Madame LECHOWSKI sur des parcelles voisines appartenant au domaine public ou au domaine privé de la Commune de BOLQUERE situé Avenue des Erables.
- d'autre part, il a également été constaté que la cession par la Commune d'une parcelle de 330 m<sup>2</sup> pour permettre l'accès de Madame LECHOWSKI depuis son terrain à l'Avenue des Erables, établie par acte notarié en date du 15 avril 1994, n'aurait pas été correctement enregistrée par les services du cadastre et apparaît aujourd'hui comme une anomalie sur les plans.

Monsieur LEDUC, géomètre, a été sollicité par Madame LECHOWSKI pour commencer les démarches afin de corriger ces erreurs.

- De plus, il existe deux portes d'entrée pour piétons donnant sur le terrain appartenant au Domaine privé de la Commune de BOLQUERE, cadastré AK2 et soumis au régime forestier, ainsi qu'un passage du réseau d'eaux usées sur ce même terrain qui doivent être régularisées. Ce raccordement d'eaux usées supplémentaire n'est pas prévu dans le dossier de permis de construire qui prévoit l'utilisation d'une pompe de relevage et un raccordement au réseau Avenue des Erables.

Ce réseau d'eaux usées passe ensuite sur les terrains voisins appartenant à Monsieur BERGER et à la famille BRENIERE ; lesquels ont fait savoir par courrier qu'ils ne souhaitent pas établir de servitude de passage avec Madame LECHOWSKI.

Pour conclure, cette dernière sollicite le Conseil Municipal pour procéder à toutes les régularisations nécessaires à une future vente de son bien en bonne et due forme. Elle souhaite acquérir les parties de parcelles communales sur lesquelles elle a empiété.

Au vu des demandes formulées par Madame LECHOWSKI, Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre leurs avis quant à la vente des parcelles susvisées.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - propose la cession de 78 m<sup>2</sup> au prix de 100€/m<sup>2</sup> de terrain.

- *Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour le Permis de Construire du Hangar aux Garages Communaux de Bolquère.*

Monsieur Jean-Pierre Inglès fait part au Conseil Municipal que le Permis de Construire du Hangar aux Garages Communaux de Bolquère est à ce jour déposé.

Aussi, il indique qu'il serait opportun de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ce dernier.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Permis de Construire du Hangar aux Garages Communaux de Bolquère.

- *Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour l'autorisation de passage avec «Héritage Chalet» pour l'accès au Hameau des Perles.*

Monsieur Inglès Jean-Pierre fait part à l'Assemblée que «Héritage Chalet» a récemment déposé une demande de permis de construire à proximité du projet du Hameau des Granges.

Afin de répondre aux normes de sécurité routière l'accès se fera en partie haute sur le chemin de Font Romeu, domaine privé de la Commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires quant à l'autorisation d'accès pérenne sur la propriété privée communale.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires quant à l'autorisation d'accès pérenne sur la propriété privée communale.

##### **5. Personnel. Ouverture de postes.**

- *Création de deux postes d'Adjoint Technique.*

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer deux postes d'Adjoint Technique contractuel en renfort à l'école, à savoir :

- Un poste du 3 septembre 2013 au 30 juin 2014 à raison de 15/35<sup>ème</sup>
- Un poste du 3 septembre 2013 au 2 septembre 2014 à raison de 22/35<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de créer deux postes d'Adjoint Technique contractuel comme précisé ci-dessus.

- *Contrat avenir.*

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est souhaitable d'ouvrir un poste à temps complet suite à la possibilité de création d'un contrat Emploi d'Avenir au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Cet emploi permettrait à un jeune rémunéré au SMIC d'obtenir un emploi sur trois années avec formation obligatoire et périodes d'immersion dans une entreprise.

Une aide de l'état de l'ordre de 75% du Salaire Brut Mensuel serait attribuée à la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de créer un poste à temps complet pour un contrat Emploi d'Avenir au 01 décembre 2013.

- *Ouverture d'un poste d'Agent de Maîtrise.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe a été reçu à l'examen professionnel d'Agent de Maîtrise.

Afin de le nommer au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, il y a lieu d'ouvrir un poste d'Agent de Maîtrise et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe vacant.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de fermer simultanément le poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.

- *Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Contractuel.*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet en renfort aux Services Techniques du 1<sup>er</sup> Octobre 2013 au 30 Mars 2014.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013.

- *Création d'un poste culturel à l'école.*

Afin d'animer des cours d'anglais à l'école, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'embaucher un animateur culturel vacataire du 23 Septembre 2013 au 22 Juin 2014.

Ces cours seraient dispensés à raison d'une fois par semaine (4h30) pendant les semaines scolaires.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** d'embaucher un animateur culturel vacataire selon les modalités visées ci-dessus.

## **6. Funéraires. Rachat columbarium.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Monique TEYCHENNE souhaite revendre à la Commune de Bolquère le columbarium C n° 8 sis au cimetière route d'Odeillo au prix de 251.54 € du fait qu'elle a déménagé.

Le casier acquis sera à nouveau à la vente lorsque la transaction financière sera effectuée.

Il demande aux membres présents de se prononcer quant à ce rachat.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** le rachat du columbarium pour un montant de 251.54€ et de remettre à la vente ledit columbarium.

## **7. Affaires immobilières. Bail Ecole de Ski Français Pyrénées 2000.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise à disposition à l'Ecole de Ski Français de Pyrénées 2000 du Télé Corde de l'Ourson pour l'exercice de ses activités d'enneigement du ski et des sports de glisse, la Commune a signé une convention d'Occupation du Domaine Privé avec l'Ecole de Ski Français de Pyrénées 2000 en 2005 pour une durée de sept ans.

Celle-ci est arrivée à échéance et nécessite d'être renouvelée.

Monsieur le Maire propose d'établir une nouvelle convention d'occupation du Domaine privé entre la Commune de Bolquère et l'Ecole de Ski Français de Pyrénées 2000 pour une durée de 7 ans à compter du 01 décembre 2013 avec un loyer annuel de 1 700€ révisable tous les ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire suggère que, lors de l'établissement de la convention d'occupation du Domaine Privé, d'inclure une clause spécifiant que l'actuel emplacement dit «Ancien Jardin» au lo Pla de la Creu - parcelle A743 (partie) peut être susceptible de déménager du fait des travaux prévus sur ledit emplacement.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **ACCEPTE** cette proposition et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ESF de Pyrénées 2000.

#### **8. Divers. Convention Groupement Pastoral.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bolquère a été sollicitée par le Groupement Pastoral de Bolquère afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les terrains sis en forêt communale pour le troupeau de bovins et de chevaux lourds.

Monsieur le Maire rappelle que le Groupement Pastoral depuis sa création dans les années 1970, utilise les terrains sis en forêt communale.

Pour ce faire, il serait judicieux de passer une concession de pâturage en forêt Communale de Bolquère entre les parties concernées et selon les conditions définies dans ladite concession.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à la conclusion de la concession.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne un accord de principe.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **9. Urbanisme.**

- *Demande autorisation installation module amovible.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Philippe Espeut a présenté à l'automne 2012 le projet d'un module sur chenillette afin de créer une petite restauration «pied de piste».

Ce dernier a constaté que ce type d'exploitation est présent sur le domaine skiable de Font-Romeu et est absent dans le Communal de Bolquère.

Aussi, Monsieur Philippe Espeut demande l'autorisation d'implanter un module amovible pour la vente à emporter «sandwichs, boissons» sur le site du Pla des Aveillans (au bas du télésiège), le terrain étant dans le Communal.

L'investissement étant conséquent, il souhaite obtenir la concession pour plusieurs années afin d'améliorer dans ce secteur le confort de la clientèle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal – à la majorité des membres présents – a émis un avis défavorable à une telle implantation au risque de dénaturer le site soumis à des autorisations Natura 2000 ainsi qu'à une mauvaise intégration du projet dans le site.

- *Achat terrains (rues de l'Evêque, des Champs, de l'Eglise).*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point relatif au Service de l'Urbanisme.

Ce dernier fait part aux membres présents que la Commune souhaite acquérir les parcelles suivantes (rues de l'Evêque, des Champs, de l'Eglise) dont le projet serait d'y établir un espace non construit proposant des places de stationnement au cœur du village.

- **Parcelle AB244** d'une contenance de 74 m<sup>2</sup> au prix de 50€/m<sup>2</sup>.

Les propriétaires sont :

Mme Evelyne SALES  
Mme Martine CARRERE  
Mme Sylvie OUDOT  
Mme Nuria VERDAGUER  
Mme Marie Louise ARNALL  
Mr Lluís VINAS veuve Anne HERNANDEZ  
Mr Ester VINAS DE LOPEZ DEL AMO.

- **Parcelle AB245** d'une contenance de 82 m<sup>2</sup> au prix de 50€/m<sup>2</sup>.

La propriétaire est :

Mme Suzanne GUILLAMO

- **Parcelle AB246** d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> au prix de 50€/m<sup>2</sup>.

Les propriétaires sont :

Mme Evelyne SALES  
Mme Martine CARRERE  
Mme Sylvie OUDOT

L'aménagement serait agrémenté de quelques plantations et ferait l'objet d'un travail esthétique afin de faciliter son intégration dans le contexte architectural et paysager caractéristique du village de BOLQUERE.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents du Conseil Municipal quant à l'achat de ces parcelles aux propriétaires concernés.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – donne son accord quant à l'achat de ces parcelles aux propriétaires concernés et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

#### **10. Divers. Demande de prêt d'une salle.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Collectivité a été destinataire d'un courrier émanant de Monsieur et Madame Benjamin Ducrot domiciliés à Bolquère – 6 Impasse des Esclouzettes.

Ces derniers sont un groupe de musiciens à la recherche d'un local pour effectuer les répétitions.

Ils souhaitent connaître, si la Salle des Jeunes située Route de la Serre serait éventuellement disponible.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de prêt de salle.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - a suggéré de rencontrer ces personnes afin de discuter du projet et aux fins de mieux l'appréhender.

#### **11. Association des Maires et Adjointes. Congrès Départemental annuel.**

Monsieur le Maire donne l'information suivante concernant le Congrès Départemental annuel. Celui-ci se déroulera le samedi 12 octobre 2013 à Cabestany au Complexe Sportif de la Germanor à partir de 8 h 45.

Les partenaires habituels de l'Association présenteront sur place leurs produits les plus récents.

La participation des élus au prix du repas convivial sera servi au Centre Culturel Jean Ferrat de Cabestany et est fixée à 28€ par personne.

Il indique que tout élu intéressé doit se faire connaître au plus tôt du fait que l'inscription au Secrétariat de l'Association des Maires et Adjointes doit être effective avant le 02 Octobre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 23 heures 10.

Jean-Pierre ABEL <b>Maire</b>	Jean-Pierre INGLES <b>Adjoint</b>	Jackie COLL <b>Adjoint</b>
Françoise MARTIN <b>Adjointe</b>	Jean-Louis BRUNET <b>Adjoint</b>	Jean-Yves ARTAUD <b>Conseiller Municipal</b>
Véronique CHENAULT <b>Conseillère Municipale</b>	Philippe ESPEUT <b>Conseiller Municipal</b>	Laurence FABRE <b>Conseillère Municipale</b>
Claude FAYOS <b>Conseiller Municipal</b>	Joëlle GARCIA <b>Conseillère Municipale</b>	Bernard ROSELL <b>Conseiller Municipal</b>
Serge ROSSELL <b>Conseiller Municipal</b>	Daniel SOLA <b>Conseiller Municipal</b>	Thierry VINCENT <b>Conseiller Municipal</b>